Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ COMMUN DES CANTONS DE VAUD ET DE FRIBOURG ET DE L'OFEFP

Protection de la rive sud du Lac de Neuchâtel : Nouvelles propositions faites aux communes

Le dossier de la mise sous protection de la rive sud du lac de Neuchâtel pourrait se débloquer prochainement. Les rencontres organisées par Philippe Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat vaudois et Claude Lässer, conseiller d'Etat fribourgeois, avec chaque commune concernée ont permis de rapprocher les positions. Cette semaine, les cantons ont envoyé de nouvelles propositions aux communes qui les examinero

La rive sud du lac de Neuchâtel, ou Grande Cariçaie, est le dernier grand marais de suisse. Ses 4300 hectares de zones lacustres, inondées et de forêts en font l'un des principaux objets de protection en Suisse, au même titre que le Parc national des Grisons, cite marécageux de Rothenthurm et la forêt d'Aletsch.

Cette bande de terre a émergé du lac lors de la correction des eaux du Jura, il y a une centaine d'années. De nombreuses espèces animales et végétales y ont trouvé refuge après l'assèchement du Grand Marais et s'y développe depuis lors. Un quart des espèces animales et un tiers des espèces végétales connues en Suisse y sont recensés. C'est en particulier, un lieu d'escale, d'hivernage et de nidification pour des millions d'oiseaux d'eau et migrateurs. Une richesse ornithologique que la Suisse préserve depuis une vingtaine d'années, en conformité avec les engagements pris au niveau international.

L'automne passé, les cantons de Vaud et de Fribourg ont mis à l'enquête dans les communes concernées des rives sud du Lac de Neuchâtel un projet global de protection regroupant les mesures existant déjà et les exigences actuelles de protection. Ce projet a suscité un très grand nombre d'oppositions.

Sensibles à cette réaction, les conseillers d'Etat Mermoud, Lässer et Philippe Roch, directeur de l'OFEFP ont rencontré, début juin, chacune des communes concernées

afin de trouver une solution et permettre la mise en application des mesures de protection sur la rive sud du lac de Neuchâtel.

Au terme de ces rencontres, les cantons ont envoyé aux communes de nouvelles propositions qui touchent en particulier, les points suivants :

- Baie d'Yvonand/Cheyre: ouverture partielle à la navigation estivale (1er juin au 1er septembre)

- Chevroux-Portalban : ouverture partielle à la navigation estivale (1er juin au 1er septembre) et création d'un chenal devant Gletterens

- Delley : recherche d'une solution négociée

- Chabrey/Champmartin/Cudrefin: suppression des zonesd'interdiction d'ancrage au profit d'une interdiction de navigation à proximité des rives

Après consultation des autres milieux concernés, ces nouvelles mesures seront mises à l'enquête ? partielle ou globale. Ces propositions négociées devraient permettre de retrouver un climat serein entre les riverains, les autorités communales et les autorités cantonales et démontrer, si besoin est, la volonté de réaliser une politique de protection de la nature acceptable pour l'ensemble des partenaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 juillet 1999

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l?environnement : 021 316 45 00 Philippe Gmür, Conservateur de la nature : 021 694 82 60

COM-RIVE